



Juillet 2018 – Note d'information ATP N° 18-003

Dispositions spécifiques aux cloisons amovibles

Les contraintes de chargement/déchargement, les quantités variables de marchandises à transporter et les différentes classes de température de transport exigées par l'ATP selon les types de denrées alimentaires transportées ont nécessité de modifier les engins frigorifiques pour offrir une plus grande flexibilité d'utilisation. Le cloisonnement du chargement dans les engins de transport est une réponse au transport multi-températures.

Cette note vise à encadrer les pratiques dans la mise en place des cloisons internes amovibles dans les engins frigorifiques.

1 – Les différents modes de fixation et cinématiques des cloisons

Les cloisons internes des engins frigorifiques peuvent être :

- Fixes, relevables/non relevables : la cloison est positionnée à un endroit dans la cellule et ne peut être déplacée. Elle peut être (ou non) relevée.
- Mobiles, à course réduite/sur toute la longueur : la cloison de séparation est reliée par des rails fixés au toit ou aux parois latérales de l'engin. Ces cloisons peuvent être déplacées dans le sens longitudinal ou transversal sur une course limitée ou sur toute la longueur de l'engin, soulevées jusqu'au toit ou articulées sur les parois.
- Amovibles : la cloison de séparation peut être sortie de la cellule de l'engin sans démontage. Les cloisons reliées à la cellule par un câble, une chaîne ... entrent également dans ce cas de figure.

2 – Cas des cloisons amovibles

La cloison de séparation n'est pas reliée à la caisse de l'engin ou y est reliée par un câble, une chaîne ... Appairée ou non à l'engin, rigide ou souple, elle ne permet pas de délimiter un compartiment ou une classe différente.

Ainsi, une cellule seulement équipée d'une cloison amovible ne peut être considérée que mono-compartiment mono-température, au sens de l'ATP.